



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o LAS-0159

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 juin 2023, le règlement suivant :

LAS-0159 *Règlement LAS-0159 règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 3 août 2023.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 août 2023.

Diane Bibeau
Secrétaire d'arrondissement substitut